Valorisation des déchets alimentaires dans le 14^{ème}





Règlementation et situation actuelle



La réglementation en matière de gestion des déchets a renforcé les objectifs de prévention, de réduction et de valorisation des déchets alimentaires.

En effet, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 (loi AGEC) fixe la généralisation du tri à la source des biodéchets* depuis le 31 décembre 2023, pour tous les producteurs de déchets alimentaires, c'est-à-dire les ménages, les collectivités territoriales ainsi que les établissements privés.

L'obligation de tri à la source ne signifie pas obligatoirement la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte.



Près de 3 000 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées à Paris en 2022

^{*} Déchets alimentaires

Pourquoi trier ses déchets alimentaires?



Les déchets alimentaires, aussi appelés « déchets de cuisine et de table » représentent **25%** de nos poubelles.

- Environ **75 kg**/an/habitant
- 70% d'eau

Pourquoi?

- Une gestion optimisée des déchets permet de préserver les écosystèmes.
- Évite une pollution des sols et de l'eau
- Limite la production de déchets et leur offrir un traitement adapté





<u>Conséquences</u>:

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- Fermentation des déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène
- **Émission de méthane** ayant un pouvoir de réchauffement 25 fois supérieur à celui du CO²
- **L'incinération produit** également des **GES** et notamment du CO² lors de leur combustion.

Réduction du tonnage des ordures ménagères

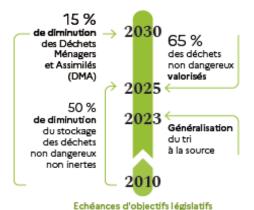


À Paris en 2022, près de **3 000 T** ont été déviées de l'incinération. La collecte séparée répond à plusieurs objectifs de la loi AGEC :

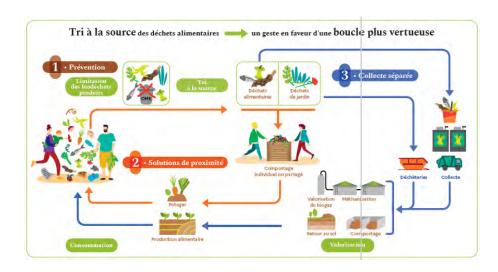
- **Amélioration** de la qualité des sols grâce à l'amendement organique obtenu par compostage.
- Production d'énergie par méthanisation.
- **Réduction** des impacts environnementaux en diminuant les volumes incinérés ou mis en décharge
- Maîtrise du coût global de la gestion des déchets.
- Création et pérennisation des emplois locaux.

Les 3 piliers de la gestion des déchets alimentaires :

- **Prévention** : consommation responsable adaptée aux besoins, réduction du gaspillage...
- Solutions de proximité : compostage individuel ou partagé
- Collecte séparée : valorisation et retour au sol (méthanisation ou compostage)



Source : ADEME



Le compost : 1ère solution proposée



Dès **2015**, la Ville de Paris a adopté un plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire visant à le réduire de moitié d'ici 2025.

En 2016, elle a lancé son Plan Compost Parisien 2016-2020.



À ce jour environ, **100** sites de compost ont été installés dans le 14^{ème} arrondissement.

Aussi bien dans des jardins partagés qu'en pied d'immeuble que sur la voie publique



Stratégie de déploiement à l'échelle parisienne



Sur l'ensemble du territoire Parisien, le **gisement de déchets alimentaires** est estimé à environ **200 000 tonnes/an**

On estime à plus de **2 000 tonnes** les déchets alimentaires ainsi **détournés** en 2022 par le compostage et les lombricomposteurs parmi les 1 000 sites parisiens

Choix de déployer des bornes/points d'apports volontaires sur le territoire parisien (PAV)

Sortir de l'expérimentation de la collecte en porte à porte dans les périmètres où ce dispositif n'a pas fonctionné

Amélioration de la qualité du tri en PAV & Proposer un maillage sur le territoire géographique suffisant

Fin de l'expérimentation en porte à porte



L'expérimentation de la collecte en porte-à-porte depuis 2017 (dans les 2ème et 12ème arrondissements) puis 2019 (dans le 19ème) ont permis de tirer les enseignements suivants :

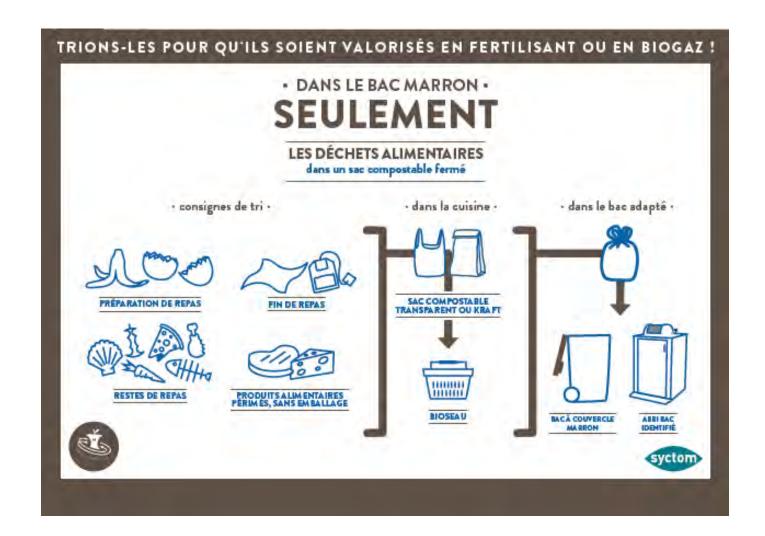
- <u>Bilan</u>: en 2022, à Paris, près de **3 000 tonnes** de déchets alimentaires ont été collectées soit une moyenne de seulement **3,31 kg/an/habitant** pour un **potentiel** d'environ **100 kg/an/habitant**.
- Très **faibles tonnages** collectés
- Manque de place dans les immeubles pour ajouter des bacs
- Le **gisement** des biodéchets alimentaires est **estimé** à environ **200 000 T/an** sur l'ensemble du territoire parisien
- · Coût final élevé à la tonne



Conclusion : arrêt de la collecte en porte-à-porte

Comment trier?





Les 4 objectifs de la collecte et de la valorisation des déchets alimentaires :



☐ Proximité :

Borne à 3 minutes à pied maximum (bornes sur les Trilib' ou bornes spécifiques aux déchets alimentaires).
 Installation d'environ 500 poubelles dédiées uniquement aux biodéchets alimentaires est prévue d'ici la fin de l'année 2024.

☐ Facilité :

- La **totalité** des déchets alimentaires sera **transformée et méthanisée**, il est ainsi possible de tous les jeter dans ces points d'apport (épluchures, restes alimentaires...)
- Toutes les **48 heures** la collecte des biodéchets sera effectuée et assurée par l'entreprise de recyclage Derichebourg,.

□ Propreté :

- Les bornes sur les Trilib' seront collectées et nettoyées toutes les 48h.
- Une sonde disposée à l'intérieur des bornes permettra de prévenir le prestataire si elles sont pleines.
- Elles sont toutes dotées d'une pédale permettant aux usagers de ne pas les toucher avec les mains.
- La **propreté** aux abords des Trilib' sera également particulièrement **surveillée**.

□ Exemplarité :

- les déchets alimentaires des **producteurs de la Ville** (écoles, collèges, restaurants administratifs, crèches et restaurants solidaires) seront également collectés.
- Une recherche de mutualisation des prestations.

Emplacement des points d'apports volontaires (PAV) Marchés alimentaires



Marchés: Brune – Edgar Quinet – Jourdan – Villemain Marché Mouton Duvernet (uniquement les jours de marché)

Modalités:

- Disponibilité 7j/7 24h/24
- Collecte actuellement 2 x par semaine
- ✓ Distribution de bioseaux et de sacs compostables
- ✓ Animations sur les marchés alimentaires effectués durant l'été 2023

Constat:

- Encore de nombreux objets intrus déposés par mégarde
- Communication auprès des usagers à accentuer pour identification du dispositif et respect du tri
- Visibilité du module sur le territoire encore peu reconnu







Emplacement des points d'apports volontaires (PAV) Trilib'



- Déploiement prévu du printemps à la rentrée 2024
- Accès aux bornes à partir du ler mars 2024

Points forts:

- Maillage important sur l'arrondissement
- Bon tonnage depuis le lancement en multimatériaux (MM) et pour le verre
- Qualité du tri sélectif positive
- Bonne visibilité
- Design agréable et encadré

Contraintes:

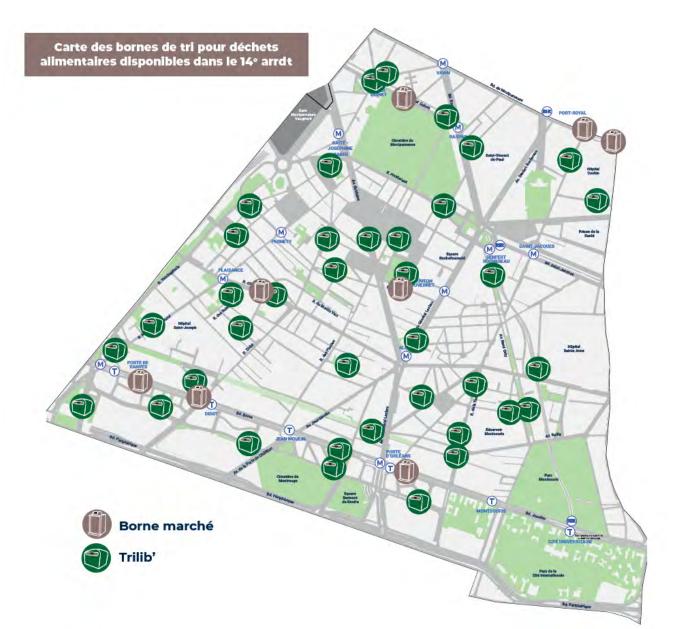
- Installation technique sur place de stationnement
- Installation suivant différentes modalités techniques
- Accessibilité PMR





Emplacement des points d'apports volontaires (PAV)





Localisation des points d'apports volontaires (PAV) Trilib'



Adresses des 42 modules du 14^{ème} arrondissement (MAJ décembre 2023):

Ne prend pas en compte les modules marchés alimentaires et autres dispositifs

173 boulevard Brune
15 rue de l'Ouest
12 avenue de la Porte de de Vanves
113 bis rue de la Tombe Issoire
39/41 avenue Villemain
8 rue Albert Sorel
8 rue Maurice Bouchor
6 rue Auguste Caïn
7 avenue René Coty
55 avenue René Coty
44 rue Broussais
face au 3/5 rue Mechain
53 rue Boissonade
193 rue Raymond Losserand
10 avenue Paul Appell

11 rue de Gergovie
133/135 avenue du Maine
15/17 rue Didot
6/8/10 rue de l'Eure
place Gilbert Privat (13 rue Froidevaux)
Angle avenue Maurice d'Ocagne/rue du Général Maud'huy
219 rue Raymond Losserand
Face au 11 rue des Mariniers
87 rue Pernety
Face 24 rue Olivier Noyer
151 avenue du Maine
109 rue de l'Ouest
12 rue Campagne Première
24 rue Mouton Duvernet face marché Demy
Face au 4 rue Charles d'Ivry

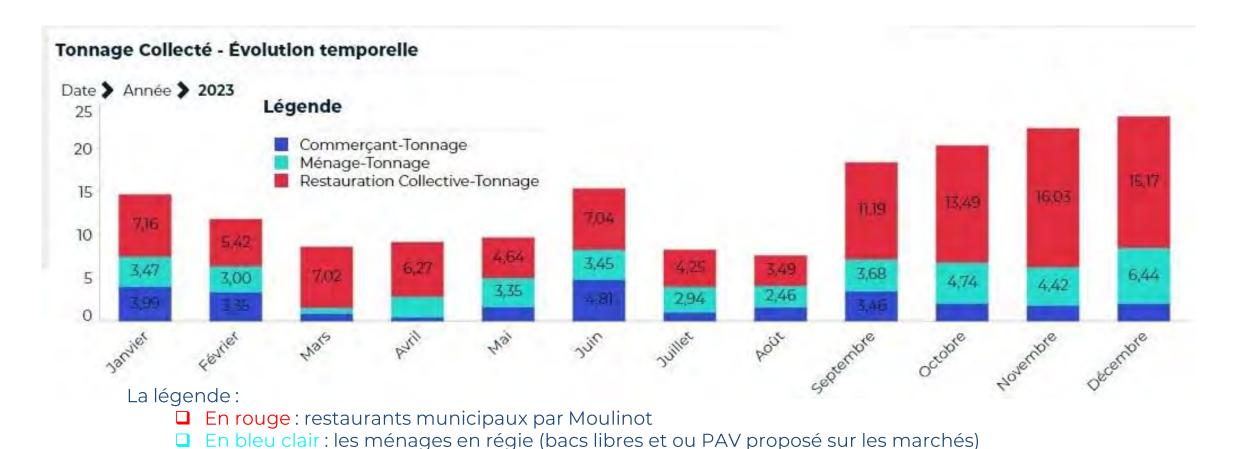
Face au 9 bis rue de Châtillon
Face au 26 rue du Faubourg Saint-Jacques
52 boulevard Edgar Quinet
6 boulevard Edgar Quinet
37 rue Delambre
l rue Alphonse Daudet
94 rue de la Tombe Issoire
2 rue Paul Fort
43 rue Bézout
Face au 2bis rue Saint-Yves
20 rue Joncquoy
Face au 3/5 rue des Suisses

Collecte des biodéchets en 2023 dans le 14^{ème} arrondissement



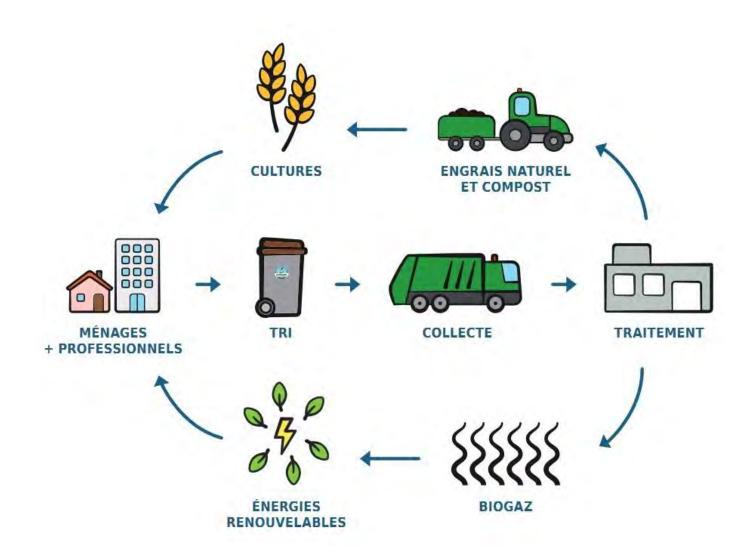
Tonnage/mois des DA collectés dans le 14ème en 2023 : total annuel 2023 environ 154T

En bleu foncé: commerçants des marchés en régie



Que deviennent les déchets collectés ?





Du biogaz et du compost



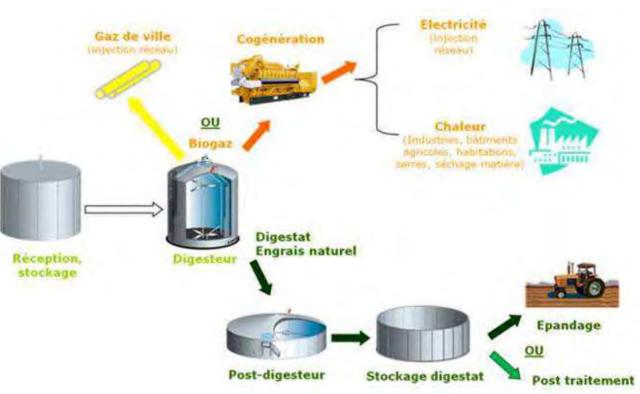
Les déchets alimentaires sont orientés vers une usine de méthanisation pour produire :

Le biogaz est un mélange gazeux de méthane et de gaz carbonique. Sa combustion permet une valorisation sous forme d'électricité, de chaleur ou alors les deux en cogénération.

Épuré en «bio méthane», il est réinjecté dans le réseau de gaz naturel ou sert de carburant pour des véhicules GNV.

du digestat ⇒ le compost

Produit humide riche en matière organique valorisé pour la fertilisation des sols directement par épandage ou après passage en usine de compostage.





La valorisation des déchets

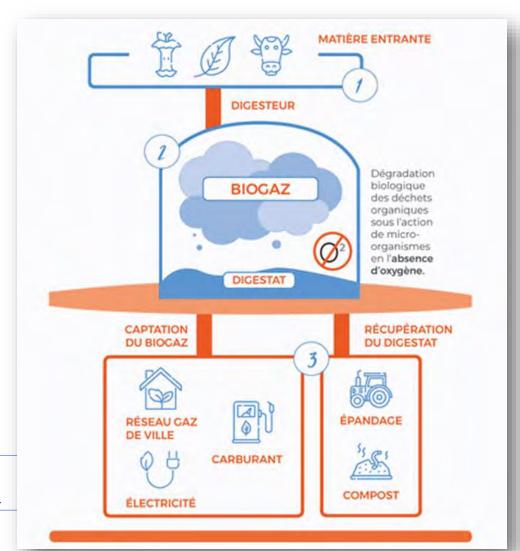


Double valorisation grâce à la méthanisation :

Énergie = Biogaz

Matière organique = Digestat

<u>Schéma</u> d'une unité de méthanisation



Exemples de valorisation



À Paris en 2022, près de **3 000 T** de déchets alimentaires **recyclés** et déviés de l'incinération et de l'enfouissement ont permis d'éviter des pollutions associées.

Ces 3 000 T collectées ont favorisé les deux types de valorisation suivantes :





Traitement des déchets alimentaires



3 circuits pour la collecte :

- En régie ils sont acheminés dans l'une des installations exploitées par le SYCTOM (centres de transfert) et situées à Saint-Denis (93), Stains (93) et Villeneuve St Georges (94).
 - > Ils partent ensuite sur une douzaine de sites, principalement en Ile-de-France, pour être méthanisés ou compostés.
 - ➤ En **2025**, le SYCTOM ouvrira une **unité de méthanisation à Gennevilliers** (92), permettant de valoriser **50 000 T/an** de déchets alimentaires.
- Les **établissements publics** sont collectés par l'entreprise **Moulinot** pour être méthanisés sur leurs sites de Stains (93) et de Réau (77)en Ile-de-France.
- Les modules **Trilib**' seront collectés par l'entreprise **Derichebourg** puis acheminés pour méthanisation sur le site de Stains (93) exploité par Moulinot.

Marchés de collectes et exutoires déchets alimentaires

Type de collecte	Prestataire	Fréquence	Exutoire
Etablissements publics 1067 établissements collectés	Moulinot	2 fois par semaine pour les établissements DASCO, DFPE et 3 fois par semaines pour les établissements DSOL	Site de Stains (Exploitant Moulinot)
Marchés alimentaires et points d'apport volontaires sur les marchés	En régie dans les 2, 5, 6, 8, 9, 12, 14, 16, 17, 20°	3 à 4 fois par semaine	16° et 17° ardt : Site de Saint-Denis (Exploitant SARIA) Autres arrondissements régie : Site de Villeneuve Saint Georges (Exploitant Veolia)
	Sepur et les Alchimistes pour les 1, 3, 4, 7, 10, 11, 13, 15, 18, 19*	7 fois par semaine pour les bornes d'apport	Dépend de l'itinéraire de collecte : -lorsque le dernier point de collecte est situé au nord de la Seine : Site de Saint-Denis (Exploitant SARIA) - lorsque le dernier point de collecte est situé au sud de la Seine : Site de Villeneuve Saint-Georges (Exploitant Veolia)
Modules déchets alimentaires sur les Tritibs	Derichebourg	Toules les 48h avec sonde à l'intérieur des bornes si besoin de collectes plus fréquentes	Site de Stains (Exploitant Moulinot) lors de l'expérimentation en Octobre 2023, à définir avec le Syctom dans les prochaines semaines pour le déploiement des modules DA.



Principaux sites de valorisation :



Bassee Biogaz - Noyen-sur-Seine (77) :

17 % des déchets

· Bee & Co - Vitry-sur-Seine (94):

1% des déchets

· Biométha - Saint-Crépin (60) :

4 % des déchets

· Bionerval - Passel (60):

11 % des déchets

· DM Compost - Valenton (94)

1% des déchets

• Equimeth-Moret-Loing-et-Orvanne (77):

17 % des déchets

· Gatinais Biogaz-Château-Renard (45):

4 % des déchets

· Les Alchimistes - Stains (93):

1% des déchets

· O'Terres Energies-Ussy-sur-Marne (77):

20 % des déchets

· Panais Energie-Thennelières (10):

18 % des déchets

· Sologne Agri Métha-Lamotte-Beuvron (41):

6 % des déchets



En 2022:

 près de 53% des déchets alimentaires collectés sont traités et valorisés en IDF

• 75% à moins de 200 km de Paris

Méthanisation : 98,10 %

Compostage : 1,90 %

Qui peut agir?



La réduction du gaspillage alimentaire, c'est l'affaire de tous :

- les pouvoirs publics peuvent sensibiliser, mobiliser et encadrer
- les **collectivités** peuvent donner l'exemple et informer
- les industriels peuvent proposer des produits qui correspondent davantage aux réels besoins des consommateurs et qui engendrent moins de déchets
- les distributeurs peuvent réduire leurs invendus
- les **consommateurs** peuvent effectuer des achats responsables et améliorer leurs habitudes au quotidien pour moins jeter.





Projets complémentaires dans le 14^{ème}



- Ouverture d'une borne d'apport volontaire à l'école Boulard/Agnès
 Varda en janvier 2024
- Collecte des déchets alimentaires dans les établissements publics (écoles, collèges, crèches, EHPAD, restauration collective municipale...)
- Collecte des déchets alimentaires des commerçants sur les marchés alimentaires depuis 2020
- Augmenter le nombre de sites de compostage en pieds d'immeuble avec les riverains et les collectifs de riverains & de nouveaux emplacements de compostage de quartier
- Action de sensibilisation et de mobilisation
- Continuité des 8 bornes disponibles pilotés par la République des Hypervoisins en partenariat avec Les Alchimistes (autour de la Place des Droits de l'enfant/Tombe Issoire)



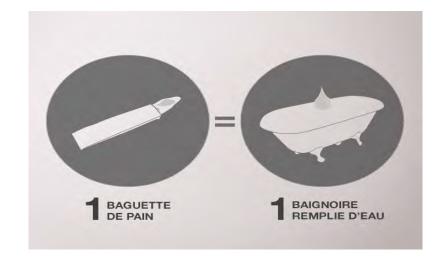


Lutte contre le gaspillage alimentaire

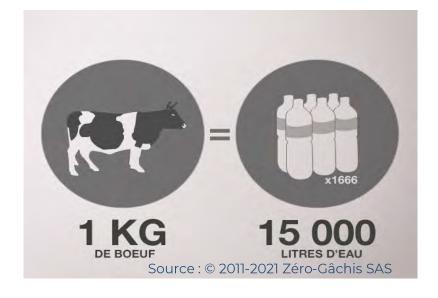


Le gaspillage alimentaire exerce un impact extrêmement fort sur notre environnement.

Chaque baguette jetée à la poubelle représente l'équivalent d'une baignoire remplie d'eau ; sachant qu'il faut **1 000 litres d'eau pour produire un kilo de farine** (arrosage du blé notamment).



De même, **16 000 litres de d'eau sont nécessaires à la production d'un kilo de viande rouge**, soit environ 70 baignoires (eau consommée par les bêtes et utilisée pour la production des aliments qu'elles consomment).



Les bonnes pratiques à adopter :

MAIRIE

- « Le meilleur déchet est celui que l'on ne génère pas »
- Conserver les fruits et légumes
- Bien ranger ses courses
- Ne pas acheter plus que de besoin en définissant ses repas et menus
- Adapter les proportions au nombre et à l'appétit des convives
- Gérer les dates de fin d'utilisation des produits
- Jeter un œil au contenu restant dans les placards
- Conserver les restes pour les réutiliser











Réduction du gaspillage alimentaire en quelques étapes :





RÉPUBLIQUE **FRANÇAISE** Liberté Égalité Fraternité

S ...

le plus vite

servir trop

abîmés



Astuces



Les chutes de fruits et légumes sont riches en fibres, minéraux et vitamines (issus de produits bio non traités). Voici comment les cuisiner :

- Fanes de radis, de carottes ou de betteraves en soupe
- Les peaux de bananes en compote ou gâteau
- Les écorces d'oranges séchées pour aromatiser les tisanes
- Les trognons, tiges et épluchures de pommes en gelée
- Les épluchures de légumes en chips
- Le pain sec en chapelure ou en croutons





Quelques recettes anti gaspi:



PESTO DE FANES DE CAROTTES

Partagez testez échangez inventez : faites-vous confignce l



sécher à l'essoreuse à salade. Ne garder que les feuilles. Les tiges sont trop dures mais elles régalerons un joli petit lapin ou un compost











Mixer à l'aide d'un mixeur tous les ingrédients jusqu'à obtenir une purée homogène











re(f)use*

Comment se lancer dans la démarche



Bénéficier d'un **bioseau** et d'un rouleau de **sacs compostables** : Retrait d'un bioseau par foyer auprès de la Direction de la Propreté du 14^{ème} : 01 56 53 10 20





Dans ma rue

Application à utiliser en cas de débordement ou détérioration/incivilité des modules par exemple :

https://www.paris.fr/dossiers/l-application-dansmarue-65



Pour plus d'informations, écrire à : <u>le14durable@paris.fr</u>

Page web de la mairie du 14ème :

https://mairie14.paris.fr/pages/les-points-de-compostage-dans-le-14e-11104 https://mairie14.paris.fr/pages/valoriser-ses-dechets-alimentaires-via-les-points-d-apports-volontaires-pay-26332

Deux pages web permettant de distinguer les Points d'Apports Volontaires (PAV) et le système de compostage

Page web complémentaire: https://mairie14.paris.fr/pages/stations-trilib-11313 incluant la cartographie

Mme Sinda Matmati, Adjointe à la maire du 14^{ème} en charge de la transition écologique et de la réduction des déchets, économie circulaire et propreté **Sinda.matmati@paris.fr**

Mme Liliane Parrilla, chargée de communication de la Direction de la Propreté du 14^{ème} <u>Liliane.parrilla@paris.fr</u>

